trois-rivières

AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 137.10 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre a-19.1), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 17 juin 2025, les résolutions suivantes :

  - la résolution nº C-2025-0655 autorisant un projet particulier impliquant les lots 6 432 506 et 6 650 506 du cadastre du Québec situés en bordure du boulevard Louis-Loranger afin d'autoriser l'usage 2014 (Industrie de la transformation de la viande et de la fonte des graisses animales);

  - la résolution nº C-2025-0656 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble formé du lot 1 212 147 du cadastre du Québec situé au 1232 du boulevard des Chenaux afin d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de la classe d'usage H6 (7 à 8 logements) comportant certains éléments dérogatoires;

  - la résolution nº C-2025-0657 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble formé d'une partie du lot 6 658 516 du cadastre du Québec incessamment lotie pour former le lot 6 684 803 dudit cadastre situé à l'intersection des rues des Loyaux et de la Diversité afin d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de la classe d'usage H10 (Habitation multifamiliale 51 à 100 logements) pour un maximum de 75 logements comportant un élément dérogatoire;

Ces résolutions sont maintenant en vigueur et actuellement déposées dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 23 juin 2025.

Mᵉ Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière